

Gérer un sinistre dégâts des eaux et incendie dans un immeuble

RS3882 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCE · SIRET : 32006002300050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification permet d'assurer le développement des compétences en matière de gestion des sinistres dégâts des eaux et incendie dans un immeuble. Ces nouvelles compétences permettent ainsi d'accompagner les clients plus rapidement et avec plus d'efficacité dans le traitement du sinistre.

Par une indemnisation réalisée dans un délai plus rapide, cela assure un meilleur service client et offre des conditions favorables à une relation client plus harmonieuse.

Pour autant cette certification répond aussi à une réelle nécessité d'adaptation des individus dans leurs techniques et méthodes professionnelles. Elle répond également aux nouvelles modalités d'indemnisation relatives à la convention IRSI applicable pour les sinistres dégâts des eaux et incendie dès le 01/06/2018.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Enregistrer et analyser les conditions du sinistre dégâts des eaux et incendie dans un contexte réglementaire évolutif

- Appréhender les règles spécifiques des assurances de copropriétés, des immeubles locatifs et les articles du code civil,

pour apprécier au mieux l'analyse des sinistres.

- Assurer une veille sur l'actualité du secteur de l'assurance pour connaître les nouveaux types de contrat et anticiper la mise en place de nouvelles méthodes de travail.

- Analyser les différences apportées par les nouveaux contrats dans leurs mécanismes pour adapter

les processus opératoires.

- Enregistrer le sinistre déclaré en recueillant les informations utiles auprès du client pour constituer le dossier et ses preuves.

- Analyser les composantes spécifiques du contrat d'assurance de l'assuré concerné pour vérifier sa régularité et les conditions d'indemnisation applicables.

- Affecter le sinistre à la tranche correspondante pour différencier les principes de prise en charge, missionner le cas échéant un expert et appliquer le processus de traitement approp

- Analyser et déterminer l'origine du sinistres à partir des éléments du dossier et des preuves fournies par le client pour vérifier la matérialité des faits,

évaluer les responsabilités

et le coût du préjudice

2. Instruire le dossier sinistre dégâts des eaux et incendie

- Organiser et gérer la prise en charge de la recherche de fuite pour l'intégrer dans l'assiette de prise en charge ou faire l'objet d'un recours.

- Mandater un expert, en fonction du niveau de dommages, pour vérifier les causes circonstances du sinistre la véracité des dommages, les responsabilités et le coût du préjudice.
 - Vérifier le chiffrage de l'indemnisation en fonction du rapport de l'expert et des pièces fournies par l'assuré pour confirmer la prise en charge financière et éviter les cas de recours.
 - Assurer le suivi du dossier, en maintenant des relations favorables avec les autres assureurs parties prenantes et l'assuré pour permettre une durabilité dans les relations commerciales.
 - Gérer les situations litigieuses et processus de recours dus à des conclusions de rapport opposables aux autres assureurs pour assurer un aboutissement au traitement du dossier.
 - Analyser et valider les devis et factures en fonction de leurs conformités aux besoins transmis par l'assuré pour remettre en état le lieu sinistré et les communiquer dans le rapport définitif.
 - Utiliser les techniques de communication écrite en utilisant les termes spécifiques à l'assurance pour établir le rapport de suivi de sinistre.
3. Procéder à l'indemnisation des dommages dans un principe d'amélioration continue
- Analyser le rapport définitif de l'expert pour procéder au règlement des dommages sur la base de ses conclusions et en fonction des conditions particulières de prise en charge du contrat.
 - Déployer les procédures d'indemnisation, conformément à la réglementation applicable pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace.
 - Procéder au règlement du sinistre pour clôturer le dossier.
 - Conseiller les assurés en matière de prévention, de sécurité et de facteurs de risques pour proposer le cas échéant des actualisations de contrat.
 - Participer à l'analyse des indicateurs de sinistralité pour la formalisation de reporting.
- Toutes les compétences sont évaluées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Niveau bac + 2 avec un minimum d'un an d'expérience professionnelle dans le secteur de l'assurance.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5891

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://formation-bts-assurances.esaassurance.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3882/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	17 100 €
Coût moyen par dossier	777 €

Durée moyenne	15 h
Période	12/2020 – 12/2021
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.